

qu'on puisse faire pour atténuer la rigueur d'une telle disposition, c'est de prévoir des appels devant les tribunaux, comme l'ont proposé le député de Greenwood, ainsi que la Chambre de commerce de Toronto dans le mémoire extrêmement sensé qu'elle a soumis au ministre. Comment pourrait-on refuser l'appel aux personnes qui sont frappées de l'incapacité légale de faire usage de la poste? Le pouvoir dont jouit le ministre d'interdire l'usage de la poste, même s'il existe un comité, pourrait être employé au détriment des affaires ou du commerce ou de la réputation de n'importe qui. Comment peut-on s'opposer, dans une telle situation, à ce qu'une personne lésée puisse en appeler aux tribunaux contre des décisions du comité? Vraiment, monsieur l'Orateur, je ne comprends pas du tout pourquoi le ministre et le Gouvernement ne veulent pas permettre à n'importe qui d'interjeter appel devant les tribunaux contre ce qu'elle prétend être le recours arbitraire et injuste à de vastes pouvoirs que renferme ce projet de loi, pour ce qui est des cas de ce genre.

J'exhorte le ministre, avant qu'il soit trop tard, à insérer dans ce projet de loi une disposition qui permette au moins au particulier contre lequel ces vastes pouvoirs sont employés, d'interjeter appel devant les tribunaux.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart):** Monsieur l'Orateur, rien ne motive vraiment selon moi le renvoi de ce bill au comité plénier, au moment de la troisième lecture, afin de reprendre l'examen de la disposition relative aux journaux. Nous avons pour la plupart quelque sympathie pour les journaux ruraux et les autres petits journaux parce qu'ils se trouvent présentement dans une situation particulière mais nous ne devons pas oublier que les journaux du pays, les journaux à grand tirage surtout, recevront bientôt à vrai dire une subvention annuelle de plus de dix millions.

Sauf erreur, à ce chapitre, le déficit enregistré l'an dernier s'est élevé à douze millions. Autrement dit, le pays a versé une subvention aux journaux, petits et gros, d'environ douze millions par année. Je signale de nouveau que ces journaux ont critiqué la compensation versée aux producteurs de blé de l'Ouest du pays, compensation de 65 millions votée par la Chambre à l'égard d'une période de cinq ans, ce qui, mon ami l'a signalé, correspond à treize millions par année. Pourtant, nous nous proposons maintenant d'accorder une subvention de dix millions par année à ces journaux et ce pour une période prolongée. Nous remplaçons simplement les douze mil-

lions par année par dix millions. Les journaux ne peuvent donc vraiment se plaindre de ce que la Chambre accomplit maintenant.

Qu'on me permette de signaler que malheureusement, bien que la plupart d'entre nous soient désireux de maintenir la liberté de la presse, il n'en reste pas moins que les journaux deviennent de moins en moins libres car même beaucoup de nos hebdomadaires ruraux ont été achetés par de puissantes entreprises. Qu'il me suffise de mentionner le groupe de journaux Thomson dans cette province. Cette entreprise fait l'acquisition d'hebdomadaires qu'elle fait servir à la cause, disons de l'appât du gain, plutôt qu'à la dissémination des nouvelles et des opinions. A mon avis, le contrôle des journaux et des services de nouvelles par de petits groupes de particuliers et la distribution massive de ces journaux dans les régions qu'ils desservent constitue un des plus graves dangers qui menacent les pays démocratiques à l'heure actuelle. Cette menace pèse aussi sur nos institutions démocratiques. Si certains veulent faire de nos journaux des services monopolisés d'assemblage et de dissémination des nouvelles, il ne vaut pas la peine que le Parlement leur verse une subvention aussi forte que celle qu'ils reçoivent actuellement. En leur accordant aujourd'hui comme depuis des années, par le bill à l'étude, une subvention de quelque \$10,190,000 par an au lieu de 12 millions, la Chambre se montre encore très généreuse, surtout envers les grands quotidiens. Certaines dispositions du bill visent aussi à alléger le fardeau postal des petits hebdomadaires régionaux. Il ne servirait donc de rien de déferer de nouveau ce bill au comité pour qu'il en recommence l'étude.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Est-ce son bon plaisir d'adopter l'amendement?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont en faveur de l'amendement disent oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés.)

**M. l'Orateur:** L'appel nominal.

**Une voix:** Perte de temps.

**M. Casselman:** Ce n'est pas du tout une perte de temps!